

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 80-315 du 30 octobre 1980

portant création de la commission chargée du suivi et de l'exécution du projet d'équipement radio pour le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé une commission chargée du suivi et de l'exécution du projet d'équipement radio pour le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2. - La composition de la commission est la suivante :

- Président : Le Premier Vice-Président de la Commission Défense et Sécurité du Comité Central
- Vice-Président : CAKPO Simon
- Rapporteur : LALEYE Abiodun
- Membres : - ASSOUMA Yacoubou
 - OSSENI Alassane
 - DOSSOU Samuel
 - EKI Boniface
 - ATCHADE André
 - AGBOGBO Ambroise
 - BOURAIMA Taofiqui
 - GANDONOU Codja
 - HOUNKPE Gaston.

.../...

Article 3 : Le présent décret sera **publié et communiqué** partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Octobre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 SGG 4 MAEC-
MISP 2 Président, Vice-Président, Rapporteur
et Membres 11.